

Dystan® - Poudre

Aliment complémentaire avec des aiguilles d'épicéa, de l'absinthe, de la mélisse, de la camomille, des téguments de psyllium et de la pectine de pomme pure pour soutenir les troubles digestifs de toutes les espèces animales

Composition :

Glucose, aiguilles d'épicéa (11 %), pectine de pomme (10 %), chlorure de sodium, lait en poudre, téguments de psyllium moulues, bicarbonate de sodium, chlorure de potassium

Constituants analytiques :

Protéines brutes 11,7 %, matières grasses brutes 2,9 %, fibres brutes 10,1 %, cendres brutes 20,5 %, sodium 4,0 %, lysine 0,2 %, méthionine 0 %

Teneur en additifs (par kg) :

Oligoéléments :

Cuivre (3b405) (sous forme de sulfate de Cu-II, pentahydraté) 750 mg, zinc (3b605) (sous forme de sulfate de Zn, monohydraté) 4'000 mg, manganèse (3b503) (sous forme de sulfate de manganèse (II), monohydraté) 3'000 mg

Substances aromatiques :

Melissa officinalis (extrait) 4'000 mg
Matricaria recutita (extrait) 5'000 mg
Artemisia absinthium L. (teinture) 1'000 mg

Propriétés :

Dystan® - Poudre peut être utilisé pour une alimentation complémentaire adaptée aux besoins en cas de troubles digestifs et de problèmes intestinaux tels qu'une modification de la consistance des selles, des flatulences et une inappétence générale. Les ingrédients naturels tels que la mélisse, la camomille et l'absinthe ont des propriétés astringentes, antispasmodiques et stimulantes de l'appétit et favorisent le bien-être et la convalescence.

Posologie / Mode d'emploi :

Les présentes indications sont valables pour autant que le vétérinaire n'ait pas donné d'autres recommandations :

- Veaux : selon les besoins, diluer 2 à 3 fois par jour 50 g de poudre Dystan® dans 1 à 2 litres d'eau chaude (40 °C) et administrer (resp. 0,1 à 1,0 g/kg de poids corporel).
- Bovins, chevaux : 50 - 75 g par administration (resp. 0,1 g/kg de poids corporel).
- Poulains : jusqu'à 25 g par administration (resp. 0,1 - 0,5 g/kg de poids corporel).
- Porcs (porcelets sevrés, jeunes porcs) : jusqu'à 15 g par administration (resp. 0,1 - 0,5 g/kg de poids corporel).
- Porcelets allaitants : jusqu'à 6 g par administration (resp. 0,1 - 1,0 g/kg de poids corporel)
- Chiens, moutons : jusqu'à 25 g par administration (resp. 0,1 - 1,0 g/kg de poids corporel).
- Volailles : 0,1 - 1,0 g/ kg de poids corporel (ne pas administrer via des systèmes d'abreuvement).
- Petits animaux de compagnie : 0,1 - 1,0 g/kg de poids corporel.

En fonction de la praticabilité et de l'espèce, la poudre peut être mélangée à un aliment savoureux ou à une bouillie d'aliments, ou être administrée mélangée à de l'eau/du lait/du lait de substitution.

Ce produit ne convient pas comme aliment/boisson complet(e).

Autres remarques :

Conserver au sec ! Bien refermer l'emballage après utilisation afin qu'il ne puisse pas absorber d'humidité ! La garantie de conservation ne s'applique qu'aux emballages non ouverts et stockés dans un endroit sec et frais (2 - 25 °C).

Présentation : 20 x 100 g

Agroscope-Nr.: α CH 32707

Mise à jour de l'information : Février 2024